

Transmission et Reprise d'entreprises

Mais comment préparer sa transmission d'entreprise ?

Les démarches sont en effet nombreuses : relevé de carrière, évaluation/diagnostic, aspects juridiques, fiscaux, sociaux à analyser, définir le profil du repreneur, diffuser l'offre de cession, clore les comptes.

Et forcément, il n'est pas évident de savoir par quel côté aborder cette échéance....

De nombreuses raisons peuvent engendrer une transmission d'entreprise. Se développer, changer d'implantation, changer de vie, de métier et bien sûr prendre sa retraite.

> *Le cheminement*

Commençons par le début, **la préparation à la cession.**

Prendre connaissance de la fiscalité ainsi que des dispositifs en votre faveur : exonération de plus-values, indemnités de départ des commerçants âgés, tutorat du repreneur...

S'interroger sur le type de transmission à mettre en place : à titre onéreux ou gratuit ? (donation à un enfant par exemple).

Viens le moment de **prendre conseil** pour ainsi mieux répondre aux différents besoins et accompagnements, et encadrer cette transmission-reprise.

En construisant un **diagnostic de l'entreprise** qui va cibler les forces et les faiblesses de celle-ci et ensuite pouvoir **évaluer la valeur.**

Pourquoi reprendre ?

Une entreprise est bien souvent **plus facile à reprendre qu'à créer** : les clients existent, la notoriété et le savoir-faire ont fait leurs preuves.

> *Où trouver une entreprise à reprendre ?*

Chaque année des centaines d'entreprises artisanales viables sont à transmettre sur le Nord Pas de Calais.

Retrouvez la plus part de ces offres sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat www.artisanat-npdc.fr et sur le journal d'annonces Transartisanat ou sur le site www.transartisanat.com.

Une transmission d'entreprise reste un passage délicat et se prépare très longtemps à l'avance (5 ans minimum). Certains disent 5 ans, d'autres 10.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous aide à trouver le repreneur idéal avec l'aide de différents supports de communication comme notre portail régional www.artisanat-npdc.fr et **Transartisanat** (journal d'annonces et site internet), organiser le projet et estimer le prix de la cession.

Transmettre son entreprise relève d'une démarche qui touche à la vie de l'entreprise tout entière. Que vous transmettiez votre entreprise à un enfant, un membre de votre famille, un salarié ou une personne extérieure, le passage à l'acte reste le même et oblige aux mêmes étapes et aux mêmes règles.

Que vous soyez cédant ou repreneur, les collaborateurs **des Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord et du Pas de Calais** sont à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Quel que soit le sujet abordé, vous pourrez contacter soit par téléphone ou par mail les personnes compétentes qui s'efforceront de vous répondre dans les plus brefs délais et de vous recevoir le plus vite possible.

Contact : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Pas de Calais

Coralie BERRIER

03 21 12 26 80

coralie.berrier@cma-arras.fr

www.artisanat-npdc.fr